

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION :
UN ATOUT POUR LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Document adressé à Mmes et MM. les Maires de France

Avant-propos du Président du Sénat

Nos communes sont toutes aujourd'hui impliquées dans la construction européenne. Le droit communautaire imprègne la législation qu'elles ont à mettre en œuvre dans bien des domaines : environnement, marchés publics, normes de sécurité... L'Europe soutient l'action locale par les subventions accordées au titre des fonds structurels ou dans le cadre de programmes spécifiques. Les très nombreux jumelages entre communes européennes participent à ce « rapprochement sans cesse plus étroit entre les peuples de l'Europe » que les traités européens se proposent de réaliser.

En même temps, il n'est pas toujours facile pour les collectivités locales de faire valoir leurs préoccupations auprès des institutions de l'Union européenne, alors que celles-ci courent toujours le risque de ne pas assez tenir compte des réalités complexes du « terrain ».

Le Sénat, en application de l'article 24 de la Constitution, « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ». A ce titre, il a une responsabilité particulière pour renforcer les liens entre les institutions européennes et les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, cellules de base de notre vie démocratique.

La révision constitutionnelle de juillet 2008 et le traité de Lisbonne ont donné au Sénat, comme à l'Assemblée nationale, de nouveaux instruments pour intervenir en matière européenne, que ce soit auprès de la Commission européenne, auprès des ministres qui représentent la France au sein du Conseil des ministres européen, ou encore auprès de la Cour de justice de l'Union européenne.

C'est pourquoi les maires ne doivent pas hésiter à saisir leurs sénateurs des questions européennes qui les touchent. Il entre dans le rôle du Sénat de relayer leurs préoccupations auprès des institutions européennes.

Le document qui suit – élaboré conjointement par la commission des affaires européennes et la délégation pour les collectivités territoriales du Sénat – donne des informations pratiques sur l'accès aux soutiens européens dont peuvent bénéficier les communes. Mais il donne aussi la mesure de l'importance de ces soutiens. C'est une invitation, pour chacun de nous, à intégrer pleinement la dimension européenne dans l'action locale.

Gérard Larcher

Le mot du président de la commission des affaires européennes du Sénat

Au titre de la politique européenne de cohésion, ce sont plus de 14 milliards d'euros de crédits qui sont prévus pour la France pour la période 2007-2013 ; à cela s'ajoutent, pour la même période, plus de 6 milliards d'euros au titre de la politique européenne de développement rural. Dans un contexte très difficile pour les finances publiques nationales et locales, il est plus que jamais nécessaire de tirer pleinement parti de ces crédits pour dynamiser nos territoires.

La brochure qui suit donne de nombreux exemples des réalisations locales – très diverses – qui sont cofinancées par l'Union européenne ; elle indique également des contacts utiles dans chaque région pour préparer un dossier. En cas de difficulté particulière, les élus locaux peuvent naturellement saisir les sénateurs qui les représentent.

On accuse souvent l'Europe d'être lointaine, difficilement compréhensible. La politique de cohésion montre au contraire que l'Europe est aussi une construction concrète, qui commence dès le niveau local. Elle est l'affaire de tous. Et c'est à nous tous de la faire vivre.

J'ajouterai que l'intérêt des soutiens européens ne réside pas seulement dans un apport financier.

Pour obtenir les crédits, il faut présenter un dossier montrant qu'ils seront utilisés dans le cadre d'un projet global. C'est un profond changement d'attitude : on n'agit plus au coup par coup, en fonction des demandes et des problèmes qui se présentent ; on a une démarche plus volontaire et plus consciente.

Mais la dynamique de projet que suscite l'insertion dans le dispositif européen ne provoque pas seulement un changement d'attitude. Elle provoque aussi un changement de méthode, avec des procédures davantage fondées sur la concertation et le partenariat, tant au moment de la constitution des dossiers que de la mise en œuvre de l'action.

L'Europe, on le voit, ce n'est pas seulement Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg, les règlements et les directives, les procédures complexes pour ne pas dire labyrinthiques.

L'Europe, c'est aussi et surtout cette dynamique qui nous met en mouvement à tous les échelons, qui nous incite à voir plus large et plus loin, et qui nous aide concrètement à avancer.

Jean Bizet

**Le mot des rapporteurs
de la commission des affaires européennes du Sénat**

L'action de l'Union européenne sur le plan local, par l'intermédiaire des fonds structurels européens, est bien connue. Elle a contribué à rapprocher l'Europe des citoyens, en donnant à la construction européenne un visage plus concret.

Pourtant, la France parvient difficilement à consommer les crédits qui lui sont alloués. Certains élus hésitent à se lancer dans des demandes de subventions, soit parce qu'ils doutent que leur projet soit éligible aux aides européennes, soit parce qu'ils craignent de s'engager dans des procédures qui se révéleraient lourdes et complexes.

La brochure qui suit veut les engager à surmonter ces réticences, en donnant des exemples de la variété des projets soutenus par l'Europe, et en indiquant les coordonnées des correspondants auxquels s'adresser dans chaque région.

Dans un contexte financier difficile, l'apport des crédits européens, programmés avec certitude jusqu'à 2013, peut être particulièrement précieux. Et une sous-consommation de ces crédits ne manquerait pas de donner des arguments à ceux qui contestent, pour l'avenir, le maintien d'une politique européenne en faveur de toutes les régions.

Les négociations pour le futur cadre financier de l'Union européenne – qui s'appliquera après 2013 – vont en effet commencer cet automne. Or, plusieurs de nos partenaires européens verraient bien que la politique de cohésion soit réservée à l'avenir aux seuls États et régions en « retard de développement ». Ce serait la fin de l'accès aux fonds structurels pour toutes les régions françaises métropolitaines. Compte tenu de l'importance des fonds européens dans la politique française d'aménagement du territoire, que resterait-il de celle-ci ? Et quel serait le visage de l'Europe pour les citoyens, si elle n'avait plus l'aspect concret, local, que lui donne la politique de cohésion menée dans toutes les régions ? Il est essentiel que les élus, à tous les niveaux, fassent front commun pour que la politique de cohésion continue à concerner toutes les régions européennes.

**Yann Gaillard
Sénateur de l'Aube**

**Simon Sutour
Sénateur du Gard**

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
CHAPITRE PREMIER : LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION	7
I. LES INSTRUMENTS ET LES OBJECTIFS	7
A. LES INSTRUMENTS : LES « FONDS STRUCTURELS »	7
B. LES OBJECTIFS	8
C. LE DÉVELOPPEMENT RURAL	9
II. LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE	10
A. LA POLITIQUE DE COHÉSION.....	10
B. LE DÉVELOPPEMENT RURAL	12
C. LES MOYENS FINANCIERS.....	12
CHAPITRE DEUX : L'ENGAGEMENT EUROPÉEN DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES	13
ANNEXE : AUTRES PROGRAMMES EUROPEENS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	39

CHAPITRE PREMIER :

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION

I. LES INSTRUMENTS ET LES OBJECTIFS

La politique de cohésion – qu'on désigne parfois par ses instruments, les « fonds structurels européens », ou qu'on appelle parfois la « politique régionale » européenne (bien qu'elle ne s'adresse pas seulement aux régions) – a pour but principal de réduire les écarts de développement au sein de l'Union. C'est pourquoi la majeure partie des crédits est affectée aux États et aux régions « en retard de développement ». Mais une partie des crédits est affectée à toutes les autres régions pour les aider dans leurs objets.

A. LES INSTRUMENTS : LES « FONDS STRUCTURELS »

• Trois instruments financiers relèvent de la politique régionale et de cohésion proprement dite :

– le **FEDER** (Fonds européen de développement régional) qui vise à renforcer la **cohésion économique et sociale** au sein de l'Union européenne et à **corriger les déséquilibres entre régions**. Les financements prioritaires concernent la recherche, l'innovation, la protection de l'environnement et la prévention des risques, ainsi que l'investissement dans les infrastructures (notamment dans les régions les moins développées) ;

– le **FSE** (Fonds social européen) qui vise à améliorer **l'emploi et les possibilités d'emploi** dans l'Union européenne. Il soutient les actions des États membres pour augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises, renforcer l'intégration sociale des personnes défavorisées, augmenter et améliorer l'investissement dans la formation, renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations et des services publics ;

– le **Fonds de cohésion** qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale entre les États membres de l'Union européenne, particulièrement dans les domaines des réseaux transeuropéens de transport et de la protection de l'environnement ; **il concerne seulement les États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à**

90 % de la moyenne communautaire. (La France ne peut donc bénéficier de ce fonds).

• À ces trois instruments s'ajoute un instrument qui relève de la politique agricole commune : le **FEADER** (Fonds européen agricole de développement rural) qui attribue des aides au **développement rural**.

B. LES OBJECTIFS

Les objectifs assignés au FEDER, au FSE et au fonds de cohésion sont les suivants :

– **L'objectif « convergence »** : il vise à stimuler la croissance et l'emploi dans les États membres et les régions européennes les moins développés, afin de favoriser leur convergence avec les autres États et régions de l'Union européenne. Les actions correspondantes sont financées par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion. Les zones éligibles sont : les **régions** dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union européenne ; et les **États** dont le revenu national brut par habitant inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union européenne. En France, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion sont seules éligibles à l'objectif « convergence ». À ce titre, elles bénéficient chacune d'un programme FEDER et d'un programme FSE.

– **L'objectif « compétitivité régionale et emploi »** : il vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions européennes et à y favoriser le développement de l'emploi. Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'une double approche : d'une part, aider les régions à anticiper et à promouvoir les changements économiques par l'innovation et la promotion de la société de la connaissance, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et l'amélioration de l'accessibilité à l'emploi ; d'autre part, accroître le nombre et la qualité des emplois en adaptant la main-d'œuvre aux évolutions économiques et en investissant dans les ressources humaines. Toutes les régions qui ne sont pas éligibles à l'objectif « convergence » sont éligibles à l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». C'est donc le cas de **toutes les régions de la France métropolitaine**.

– **L'objectif « coopération territoriale européenne »** : il vise à renforcer la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional. Son ambition est de promouvoir des solutions communes entre les autorités de différents pays dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, le développement des relations économiques et la mise en réseau des petites et moyennes entreprises. Ce troisième objectif est complémentaire des deux précédents, les régions éligibles à ce titre pouvant

l'être, également, au titre des objectifs « convergence » et « compétitivité régionale et emploi ». En France, pour la **coopération transfrontalière**, sont éligibles les départements situés le long des frontières terrestres et maritimes ; pour la **coopération transnationale**, toutes les régions sont éligibles mais, en concertation avec les États membres, la Commission a identifié treize zones de coopération (parmi celles-ci, les zones « Nord-ouest de l'Europe », « Côte atlantique », « Sud-Ouest de l'Europe », « Espace alpin » et « Méditerranée » concernent directement certaines régions de la France métropolitaine) ; enfin, pour la **coopération interrégionale**, la mise en réseaux et l'échange d'expériences, toutes les régions sont éligibles.

Répartition des crédits par objectifs

(période 2007-2013)

Objectifs	Crédits (en milliards d'euros)	Part dans la politique de cohésion	Nombre de régions éligibles	États membres concernés	Habitants concernés (en millions)
Convergence	282,855	81,5 %	99	17	170,1
Compétitivité régionale et emploi	54,965	16 %	172	19	314,3
Coopération territoriale européenne	8,723	2,5 %	271	27	484,4

C. LE DÉVELOPPEMENT RURAL

À l'origine intégrée à la politique de cohésion, la politique de développement rural s'est progressivement affirmée comme une politique spécifique, avec un instrument financier qui lui est propre, le **Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)** dont les interventions constituent le deuxième pilier de la politique agricole commune (le premier pilier étant constitué par le soutien des marchés et les aides directes aux agriculteurs).

La politique de développement rural poursuit trois principaux objectifs :

- améliorer **la compétitivité** des secteurs agricoles et forestiers en favorisant la modernisation, l'innovation et la diffusion des connaissances ;
- améliorer **l'environnement et l'espace rural** (maintien de la biodiversité, gestion de l'eau, mesures « agro-environnementales » ...) ;
- améliorer **la qualité de la vie en milieu rural**, notamment en encourageant la diversification de l'économie rurale.

II. LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

A. LA POLITIQUE DE COHÉSION

La mise en œuvre à l'échelon national de la politique de cohésion doit s'inscrire dans le cadre des « **orientations stratégiques communautaires** » qui sont adoptées à l'échelon européen.

Sur cette base, chaque État membre adopte un « **cadre de référence stratégique national** » qui est la traduction, à l'échelon national, des orientations européennes.

Dans le respect de ce cadre, sont définis des « **programmes opérationnels** » (PO) qui vont guider sur le terrain l'emploi des crédits européens.

Les programmes opérationnels pour la France sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

*[http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/
Consulter-les programmes](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Consulter-les-programmes)*

La France a défini, au total, 36 programmes opérationnels :

– 31 programmes portent sur l'emploi des crédits du FEDER ; leur assise est essentiellement régionale (même si quelques programmes ont une dimension interrégionale).

– 5 programmes portent sur l’emploi des crédits du FSE : un programme national (mais dont la gestion est déconcentrée dans les régions) et quatre programmes pour les départements d’Outre-mer.

**Un exemple : le programme opérationnel du FEDER
pour la région Languedoc-Roussillon (2007-2013)**

Le coût total de ce programme ayant été fixé à 817 millions d’euros, la contribution du FEDER s’élève à 270 millions d’euros, soit 33 % du total.

Les trois priorités du programme sont les suivantes :

– développer l’innovation et l’économie de la connaissance, facteur de croissance et de compétitivité (aides aux entreprises régionales, développement d’infrastructures de recherche et de développement au niveau régional...). Coût total : 347 millions d’euros, contribution européenne : 110 millions d’euros :

– réduire la vulnérabilité des territoires, garantir leur attractivité et leur qualité environnementale et limiter les émissions de gaz à effet de serre (mesures tendant à prévenir les risques naturels, à protéger le littoral, à réhabiliter certains sites côtiers, à maîtriser les consommations énergétiques, à favoriser le développement des énergies renouvelables, gestion durable de l’eau). Coût total : 264 millions d’euros, contribution européenne : 92,4 millions ;

– favoriser l’accessibilité et le développement équilibré des territoires aux technologies de l’information et de la communication et le développement équilibré des territoires (accessibilité des infrastructures à haut débit, points d’accès publics informatiques et internet, transports alternatifs à la route en milieu urbain). Coût total : 196,8 millions d’euros, contribution européenne : 62 millions d’euros.

La mise en œuvre des programmes opérationnels est confiée à une **autorité de gestion** qui sélectionne les projets et attribue les financements.

En France, cette autorité est le **Préfet de région**, secondé par le **Secrétaire général aux affaires régionales** (SGAR), sauf dans le cas de l’Alsace, où c’est le Conseil régional qui est l’autorité de gestion (dans les autres régions, le Conseil régional est étroitement associé à la mise en œuvre des programmes opérationnels, notamment au sein du comité de suivi, mais sans être l’autorité de gestion).

Toujours dans notre pays, ce sont les **trésoriers payeurs généraux** (TPG) qui transmettent à la Commission européenne les états certifiés des dépenses et les demandes de paiement ; enfin, une mission d’**audit** est confiée

à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), chargée de détecter d'éventuelles irrégularités.

B. LE DÉVELOPPEMENT RURAL

La politique de développement rural obéit à des règles voisines de celles de la politique de cohésion, avec la définition à l'échelon européen d'« orientations stratégiques communautaires », traduites ensuite en un plan national. La mise en œuvre de ce plan, en France, prend la forme de six **programmes de développement rural** :

- un programme de développement rural pour l'hexagone (PDRH) dont l'autorité de gestion est le Ministère de l'agriculture,
- un programme régional pour la Corse, dont l'autorité de gestion est la collectivité territoriale de Corse,
- un programme pour chacune des quatre régions d'Outre-mer, dont l'autorité de gestion est le Préfet de région.

C. LES MOYENS FINANCIERS

● Dans le cadre de la politique de cohésion, la France bénéficiera au total de **plus de 14 milliards d'euros** de crédits européens pour la période 2007-2013 :

– 3,19 milliards d'euros iront aux quatre régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) au titre de l'objectif « convergence » ;

– 10,25 milliards d'euros iront aux régions métropolitaines au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » ;

– 871 millions d'euros iront aux régions participant à la « coopération territoriale européenne ».

● Dans le cadre de la politique de développement rural, la France recevra au total **6,44 milliards d'euros** pour 2007-2013, dont la majeure partie – 5,3 milliards d'euros – ira au plan de développement rural pour l'hexagone (PRDH).

● Il faut souligner que la gestion de ces crédits s'effectue dans le cadre d'une règle de dégagement d'office : les crédits prévus au titre de l'année n qui n'ont pas été consommés au plus tard à la fin de l'année $n+2$ sont restitués au budget communautaire.

CHAPITRE DEUX :

L'ENGAGEMENT EUROPÉEN DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

On trouvera, dans ce chapitre, des exemples de réalisations locales récentes qui ont été cofinancées par l'Union. Ces exemples ont été choisis pour montrer la grande diversité des projets susceptibles de recevoir un soutien, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les orientations précisées par les programmes opérationnels.

Son également indiquées, pour chaque région, les coordonnées de l'interlocuteur essentiel des collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier des fonds européens : le Secrétariat général pour les affaires régionales – SGAR, qui est chargé, au sein de la Préfecture de Région, de la **gestion des crédits issus des fonds européens** (FEDER, FSE, FEADER), de l'animation des politiques régionales, et de la mise en œuvre et du suivi des programmes financés par l'Union européenne.

Alsace

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Alsace

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales

5, Place de la République

67073 Strasbourg

Tél. : 03 88 21 60 25

Région Alsace :

Direction de l'Animation et de l'Aménagement des Territoires

Service Politiques régionales européennes

1 place du Wacken BP 91006

67070 Strasbourg cedex

Tél. : 03 88 15 66 51

NB : la gestion des fonds européens en Alsace est spécifique, voir plus haut page 13.

Exemples de réalisations cofinancées

- Développement de plates-formes bio informatiques spécialisées dans l'approche multifactorielle du système nerveux central, Mulhouse, 2008-2010 : financé à hauteur de 14,5 %, soit 56 920 €, par le FEDER.
- Installation d'une ferme-relais agricole pour lutter contre la déprise agricole dans le territoire de la Haute Vallée de la Bruche : 610 400 € dont 50 % de financements européens.
- Soutien à l'association alsacienne «Le Carreau des Métiers d'Art » qui propose aux jeunes, titulaires d'un CAP (minimum), un contrat de travail, en vue de les professionnaliser pour pérenniser les activités relevant des métiers de l'Art. Un coût total de 465 013 €, dont 24 % de financements européens.
- Construction de logements et d'activités et création d'espaces publics dans le cadre d'une réhabilitation urbaine près de Mulhouse ; 4 290 080 € dont 50 % de financements européens.
- Étude pour le transport fluvial de déchets, Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), 2008-2010 : financé à hauteur de 15 %, soit 30 000 €, par le FEDER.
- Soutien à l'Emploi des séniors : préparer sa succession, Thann, 2007-2008 : financé à hauteur de 45 %, soit 18 222 €, par le FSE.
- Soutien à la Mobilité pour l'emploi, Mulhouse, 2008 : financé à hauteur de 26 %, soit 55 000 €, par le FSE.
- Réalisation d'un Projet agro-environnemental du Ried de l'III (67), 2009-2014 : financé à hauteur de 55 %, soit 795 000€, par le FEADER.
- Mise en place d'écrans thermiques dans une serre horticole, Sélestat (67), 2009 : financé à hauteur de 15 %, soit 5 069 €, par le FEADER.

Aquitaine

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Aquitaine
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
4, Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux
Tél. : 05 56 90 65 18

Exemples de réalisations cofinancées

- Développement d'actions d'écotourisme, Seignand, Gironde: financé à hauteur de 31 %, soit 10 995 €, par le FEDER.

- Amélioration de la compétitivité par l'achat d'une nouvelle machine en aval d'une innovation technique, dans le département des Landes : financé à hauteur de 15 %, soit 60 810 €, par le FEDER.

- Insertion professionnelle des personnes handicapées psychiatriques, dans le Lot-et-Garonne, 2008 : financé à hauteur de 50 %, soit 262 000 €, par le FSE.

- Insertion professionnelle des jeunes diplômés, Talence, 2007-2008 : financé à hauteur de 45 %, soit 27 583 €, par le FSE.

- Réalisation d'une nouvelle cage d'affinage dans une fromagerie, Hélette, Pyrénées Atlantiques, 2008 : financé à hauteur de 9 %, soit 250 000 €, par le FEDER.

- Réalisation d'un examen morphologique et géologique dans le vignoble d'appellation d'origine contrôlée (AOC) Bergerac pour dresser une cartographie complète de la composition des sols et justifier l'appellation ; 226 730 € dont 30 % de financements européens.

Auvergne

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Auvergne
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
18, boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 62 34

Exemples de réalisations cofinancées

- Soutien au projet d'innovation technologique de l'entreprise MATIERE (Arpajon-sur-Cère) qui lui a permis de conclure un marché avec les Philippines en 2009 : financé à hauteur de 40 %, soit 137 400 €, par le FEDER
- Valorisation du potentiel touristique des villes d'eaux du Massif Central, 2008 : financé à hauteur de 30 %, soit 50 000 €, par le FEDER.
- Mise en œuvre d'un programme en faveur de l'insertion: financé à hauteur de 50 %, soit 16 530 €, par le FSE.
- Création de crèches interentreprises au sein de l'agglomération clermontoise, 2007 : financé à hauteur de 50 % par le FSE, soit 2 500 €.
- Réhabilitation des sentiers dégradés des crêtes du massif du Sancy, 2008: financé à hauteur de 40 %, soit 48 000 €, par le FEADER.
- Installation d'une première ligne de tramway au cœur de Clermont-Ferrand, devant en outre permettre la création ou le maintien de 4 500 emplois directs et de 2 500 emplois indirects. Le projet de 169 887 346 € aura été financé par l'Europe à hauteur de 12 %.
- Réhabilitation d'anciens abattoirs municipaux en un lieu de diffusion culturelle à Langeac, pour pallier le manque d'offres et répondre à la demande pressante des associations culturelles et de la population locale pour un coût de 1 020 537 € et financé par l'Europe à hauteur de 34,45 %.

Basse-Normandie

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Basse-Normandie
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Rue Daniel Huet
14038 Caen
Tél. : 02 31 30 65 12

Exemples de réalisations cofinancées

- Le «bébé-bus», halte garderie en milieu rural sur les routes de la campagne normande pour offrir tout le confort d'une halte-garderie. Les crédits européens ont représenté 58 % des 59 643 €.
- Travaux d'extension et d'amélioration d'un complexe hôtelier et obtention du label régional « Normandie Qualité Tourisme » en 2003 ; sur un coût total de 740 089 euros, le financement européen a représenté 11,4 %.
- Aménagement d'un outil de travail essentiel à la pratique de l'équitation face aux conditions climatiques hivernales : la contribution européenne est de 30 %.
- Audit énergétique et diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments départementaux de la Manche : financé à hauteur de 40 %, soit 36 300 €, par le FEDER.
- Construction d'un pôle scolaire selon une démarche « haute qualité environnementale » dans le département de l'Orne : financé à hauteur de 30 %, soit 119 805 €, par le FEDER.
- Egalité professionnelle entre hommes et femmes au sein des TPE-PME par le biais de la formation : financé à hauteur de 46 %, soit 64 812 €, par le FSE.
- Mise en place d'un dispositif de réussite scolaire et de prévention du décrochage scolaire : financé à hauteur de 100 %, soit 134 189 €, par le FSE.
- Installation d'une chaudière biomasse : financé à hauteur de 20,6 %, soit 1 226 604 €, par le FEADER.

Bourgogne

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Bourgogne

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales

53, rue de la Préfecture

21041 Dijon

Tél. : 03 80 44 67 78

Exemples de réalisations cofinancées

- Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur la biodiversité, « Alterre Bourgogne »: financé à hauteur de 44 %, soit 21 859 €, par le FEDER.
- Développement du 2ème module de la plateforme « NTIC » collaborative dédiée à l'anatomie pathologique à Dijon, Côte d'Or : financé à hauteur de 32 %, soit 200 000 €, par le FEDER.
- Accompagnement des demandeurs d'emploi non indemnisés: financé à hauteur de 42 %, soit 800 000 € par le FSE.
- Accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises agricoles : financé par le FSE à hauteur de 45 % soit 115 087 €.
- Soutien au fleurissement des prairies « Prairies fleuries », Parc Naturel Régional du Morvan, 2008 : financé à hauteur de 55 %, soit 517000 €, par le FEADER.
- Réalisation d'une salle d'évolution adaptée aux personnes souffrant d'handicaps, Charolles, Saône-et-Loire, 2009 : financé à hauteur de 27 %, soit 69 000 €, par le FEADER.
- Formations aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dans "l'hôtel-école" du Château de Rully, en Saône-et-Loire ; 361 841 dont 50 % de financements européens.

Bretagne

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Bretagne

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
3, rue Martenot
CS 26517
35065 Rennes
Tél. : 02 99 02 17 11

Exemples de réalisations cofinancées

- Réalisation d'un audit énergétique sur le site de l'hôpital Yves le Foll, centre hospitalier de St-Brieuc : financé à hauteur de 29 %, soit 20 000 €, par le FEDER.
- Élaboration d'un diagnostic pour la maîtrise des dépenses énergétiques dans les bâtiments départementaux, Finistère : financé à hauteur de 50 %, soit 108 700 € par le FEDER.
- Garde d'enfants à domicile à des horaires atypiques, Ille-et-Vilaine : financé à hauteur de 50 %, soit 69 195 €, par le FSE.
- Action de formation et de lutte contre l'illettrisme : financé à hauteur de 49 % par le FSE, soit 57 280 €.
- Construction d'un centre culturel pour le spectacle vivant (le « Grand Théâtre ») à Lorient : 21 668 830 € dont 36,30 % de financements européens.
- Développement d'un projet de collecte et de revente de vêtements à des personnes à faibles revenus dans le Finistère : 60 751 € dont 34,57 % de financements européens.

Centre

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Centre
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne
45042 Orléans
Tél. : 02 38 81 46 51

Exemples de réalisations cofinancées

- Restructuration d'une salle de spectacle sur le site d'une ancienne fabrique de charpentes, permettant de faire de l'Atelier à spectacle de Vernouillet un lieu de référence culturel, avec une grande salle de spectacle de 1000 places et une annexe modulable de 200 à 350 places. L'Europe a financé 40% du coût total de 3 859 652 €.
- Création d'un laboratoire de cosméto-textile dédié à la recherche partenariale à Tauxigny, Indre-et-Loire, 2008 : financé à hauteur de 20 %, soit 145 850 €, par le FEDER.
- Développement d'un programme d'action en faveur de l'innovation au service des entreprises (Programme TrempoliNNo) à Blois, Loir-et-Cher, 2007-2011 : financé à hauteur de 22,2 %, soit 400 000 €, par le FEDER.
- Mise en place et amélioration des tramways de Tours et d'Orléans, 2009 : financé à hauteur de 5,5 M€ par le FEDER.
- Accompagnement vers l'emploi des jeunes du Pays Loire Touraine, 2008 : financé à hauteur de 25.2 %, soit 39 780 €, par le FSE.
- Développement de l'enseignement à distance sur l'atelier pédagogique personnalisé de Montargis-Gien, Loiret, 2008 : financé à hauteur de 46.2 %, soit 52 700 €, par le FSE.
- Investissement dans du matériel agricole à vocation environnementale : matériel de désherbage alternatif en Indre-et-Loire, 2007: financé à hauteur de 17,1 %, soit 4 187 €, par le FEADER.

Champagne-Ardenne

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Champagne-Ardenne
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
1, cours d'Ormesson
51036 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 26 10 10

Exemples de réalisations cofinancées

- Création d'un centre de compétences R&D dédié aux agro-matériaux fibres végétales, dans le département de l'Aube : financé à hauteur de 204 358 €, par le FEDER.
- Réalisation d'un programme Inter-consulaires d'actions en faveur du développement du « e-commerce » haut marnais, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne : financé à hauteur de 40 % par le FEDER, soit 15 080 €.
- Transformation de l'ex-RN 4 en un boulevard urbain paysager, unissant à nouveau la ville de Saint-Dizier ; environ 30 % de financements européens.
- Apprentissage de la langue française pour lutter contre l'exclusion et l'illettrisme ; 7 114,34 € dont 31,25 % de financements européens.
- Création de classes relais dans le but de lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce, département de la Haute-Marne.: financé à hauteur de 7 913 €, par le FSE.

Corse

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Corse

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales

Palais Lantivy Cours Napoléon

20188 Ajaccio

Tél. : 04 95 11 13 02

Exemples de réalisations cofinancées

- Mise en sécurité de la mine d'amiante de Canari, Bastia : financé à hauteur de 39 %, soit 2,8 M€, par le FEDER.
- Recours à de l'ingénierie opérationnelle pour la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active, Haute Corse : financé à hauteur de 50 %, soit 46 644 €, par le FSE.
- Financement de projets créant ou pérennisant de l'emploi pour des personnes en situation de précarité économique et sociale : financé à hauteur de 52 %, soit 165 000 €, par le FSE.

Franche-Comté

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Franche-Comté
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
8 bis, rue Charles Nodier
25031 Besançon
Tél. : 03 81 25 12 52

Exemples de réalisations cofinancées

- Action de sensibilisation, d'éducation et de communication relative à la maîtrise de l'énergie, Besançon: financé à hauteur de 43 %, soit 29 828 €, par le FEDER.
- Promotion des fromages de la fruitière, et notamment de son AOC Comté, auprès du grand public et rénovation des bâtiments ; un coût de 80 000 € pris en charge à hauteur de 25 % par l'Europe.
- Construction d'un nouveau centre de Recherche et Développement dans un laboratoire pharmaceutique au service de la santé animale, répondant aux exigences européennes ; 4 598 623 € dont 15 % de financements européens.
- Mise en œuvre du plan marketing de la destination « Montagnes du Jura », 2007 : financé à hauteur de 34 %, soit 179 000 €, par le FEDER.
- Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel de jeunes des chantiers éducatifs d'insertion, secteur de Pontarlier, 2008 : financé à hauteur de 26 %, soit 30 000 €, par le FSE.
- Organisation du forum international du handicap : intégration sociale des personnes handicapées dans l'emploi, le sport et les établissements spécialisés, Besançon : financé à hauteur de 45 %, soit 62 632 €, par le FSE.

Haute-Normandie

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Haute Normandie
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
7, place de la Madeleine
76036 Rouen
Tél. : 02 32 76 51 75

Exemples de réalisations cofinancées

- Projet « Port 2000 » visant à résoudre les problèmes de saturation du Grand Port Maritime du Havre : 1 069 150 000 € dont 3,94 % de financements européens.
- Création de la structure « Association Santé » pour informer et assister la population de Caucriauville, sur les hauteurs du Havre : 150 070 € dont 29,81 % de financements européens.
- L'association «Eure Solaire» a développé un projet de sensibilisation, d'animation et d'éducation sur le thème de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables : «L'énergie au bout des doigts», pour une consommation d'énergie citoyenne en faveur du développement durable. L'Europe a financé 53 % du projet.
- Mise en place et développement du pôle qualité environnementale des bâtiments de Haute-Normandie: financé à hauteur de 40 %, soit 78 145 €, par le FEDER.
- Action scientifique sur la biodiversité - Atlas des papillons de Normandie : financé à hauteur de 65 %, soit 27 900€, par le FEDER.
- Parcours de professionnalisation personnalisé de jeunes en situation de handicap mental, Dieppe, Seine-Maritime : financé à hauteur de 50 %, soit 747 431 €, par le FSE.
- Diagnostic sur la faisabilité de la création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux activités du bâtiment, Rouen : financé à hauteur de 50 %, soit 25 000 €, par le FSE.

Île-de-France

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Île-de-France
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
29, rue Barbet de Jouy
75007 Paris
Tél. : 01 44 42 63 75

Exemples de réalisations cofinancées

- Mise en place d'une plateforme Tadeo de communication entre entendants et sourds en milieu professionnel, 2007 : financé à hauteur de 46 %, soit 889 240 €, par le FEDER.
- Mise en place d'un dispositif d'appui au développement de la filière éco-construction et efficacité énergétique, 2007-2010 : financé à hauteur de 50 %, soit 450 000 €, par le FEDER.
- Accompagnement des entreprises à caractère innovant: financé à hauteur de 60 000 €, par le FSE.
- Construction de la Maison de Quartier Dame Blanche Ouest (800 m²) à Garges-Lès-Gonesse ; 1 354 306 dont 50 % de l'UE.
- Soutien au Programme d'identification des compétences dans l'animation, le sport, le social (PICASSO) grâce aux NTIC, démarche à base de partenariats locaux et transnationaux – échange d'expérience avec des projets belges, britanniques et italiens – qui vise à réduire les risques d'exclusion et améliorer l'employabilité des publics en difficulté.
- Soutien à l'opération « TéléCité » : prendre en charge des groupes de jeunes issus des banlieues, leur apprendre à se servir des outils de communication audiovisuelle, les préparer au tournage de sujets documentaires, les suivre pendant le tournage et en faire à la fois les acteurs et des auteurs d'une série documentaire diffusée sur France 3.
- Soutien au programme « Femmes d'ici et d'ailleurs » : pour faciliter l'accès des femmes ayant des enfants au marché du travail, Baby Loup est une association qui propose des modes de garde innovants pour faciliter ces parcours professionnels : un système de garde ouvert 24h/24 et 7j/7 qui permet d'éviter des ruptures affectives et géographiques, d'assurer la scolarité aussi bien qu'un lieu de visite pour les enfants.
- Aide à la conciliation Famille-Handicap : permettre aux familles de personnes handicapées de mieux concilier vie sociale et vie professionnelle par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement et d'outils d'information et technologiques.

Languedoc-Roussillon

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Languedoc-Roussillon
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
34, place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier
Tél. : 04 67 61 69 00

Exemples de réalisations cofinancées

- Création de sites internet au service du tourisme et du commerce, 2008 : financé à hauteur de 30 %, soit 385 000 €, par le FEDER.
- Accompagnement des entreprises dans leur recherche partenariale, 2008 : financé à hauteur de 23 %, soit 100 000 €, par le FEDER.
- Elaboration du projet professionnel et de formation pour les jeunes demandeurs d'emploi et toute personne reconnue travailleur handicapé : financé à hauteur de 50 %, soit 524 563 €, par le FSE.
- Accompagnement financier dans la création d'entreprise : financé à hauteur de 31 %, soit 450 000 €, par le FSE.
- Restructuration viticole avant et après arrachage, 2008-2009 : financé à hauteur de 40 %, soit 10 087 €, par le FEADER.

Limousin

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Limousin
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
27, rue Théodore Bac
87031 Limoges
Tél. : 05 55 11 61 02

Exemples de réalisations cofinancées

- Réhabilitation et extension du centre sportif de Bugeat, Corrèze: financé à hauteur de 22 %, soit 1 200 000 €, par le FEDER.
- Construction d'une canalisation d'eau potable à l'Ouest de Limoges pour l'alimentation des communes de Saint-Junien et Rochechouart: financé intégralement par le FEDER, soit 856 486€.
- Accompagnement individualisé des bénéficiaires du RMI par les Charges d'Insertion Professionnelle, dans le département de la Creuse : financé à hauteur de 50 %, soit 10 400 €, par le FSE.
- Accompagnement d'au moins 25 % des postes du chantier d'insertion multi activités dans le cadre du PLIE rural, Haute-Vienne: financé à hauteur de 54 %, soit 19 289 €, par le FSE.

Lorraine

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Lorraine

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales

36, place Saint-Thiébault BP 71014

57034 Metz cedex 1

Tél. : 03 87 34 89 67

Exemples de réalisations cofinancées

- Déploiement d'un Pôle de Compétitivité mondial de référence sur les Matériaux Fonctionnels et Structurants, Metz, Moselle: financé à hauteur de 30 %, soit 322 846 €, par le FEDER.
- Création d'une plate-forme de recherche clinique en cytomique du pôle laboratoires du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy : financé à hauteur de 40 %, soit 299 000 €, par le FEDER
- Ouverture d'un module de redynamisation vers l'emploi par la pratique sportive, Centre d'éducation populaire et de sports: financé à hauteur de 50 %, soit 13 260 €, par le FSE.
- Accompagnement du parcours à l'installation des jeunes agriculteurs de la Meuse, 2008 : financé à hauteur de 43 %, soit 38 156 € par le FSE.
- Réalisation du volet culturel dans le cadre de la création d'un complexe culturel économique et touristique, Communauté de communes du Pays d'Etain: financé à hauteur de 50 %, soit 151 902€, par le FEADER.
- Création d'une maison médicale : financé à hauteur de 50 %, soit 400 000 €, par le FEADER.
- Création d'un cyberspace départemental par la commune de Rozerotte-et-Ménil, pour mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au service du lien social en milieu rural. Le coût de 132 343 € a été financé par l'Europe à hauteur de 50 %.
- Arrivée du TGV Est dans les vallées vosgiennes : 66 365 000 € dont 25 % de financements européens.

Midi-Pyrénées

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Midi-Pyrénées
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
1, place Saint-Etienne
31038 Toulouse
Tél. : 05 34 45 33 02

Exemples de réalisations cofinancées

- Mise en œuvre d'un programme d'information et d'animation d'un réseau d'entreprises sur la ressource en eau: financé à hauteur de 30 %, soit 46 526 €, par le FEDER.
- Production d'énergie renouvelable à partir d'une centrale solaire photovoltaïque intégrée à un bâtiment neuf, Ariège : financé à hauteur de 25 %, soit 106 467 €, par le FEDER.
- Accompagnement à la recherche active d'emploi : prospection sur le secteur marchand et proposition d'offres d'emploi en contrats intérimaires adaptées aux profils des bénéficiaires, Haute-Garonne : financé à hauteur de 55 %, soit 12 354 €, par le FSE.
- Mise en œuvre d'une politique de sécurisation des parcours vers l'emploi pour les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion: financé à hauteur de 50 %, soit 122 309 €, par le FSE.

Nord-Pas-de-Calais

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
2, rue Jacquemars Gielée
59039 Lille
Tél. : 03 20 30 52 22

Exemples de réalisations cofinancées

- A la croisée des flux internationaux de marchandises d'Europe du Nord (230 millions de tonnes par an), la création de la plate-forme multimodale de Dourges permet un accès direct à la route (autoroute A1), au rail (ligne Paris-Lille) et à la voie fluviale (canal à grand gabarit). L'Europe aura financé 34,40 % des 49 403 000 €.
- Développement d'un procédé industriel innovant pour des émissions de soufre 5 fois moins importantes pour l'entreprise Holliday Pigments (122 salariés), ce qui a en outre permis de maintenir le site en activité. Le coût total était de 5 622 200 €, dont une contribution européenne de 30 %.
- Extension du Centre d'essais ferroviaires : financé à hauteur de 33 %, soit 1 380 000 €, par le FEDER.
- Aménagement du site naturel des Deux Caps entre Boulogne-sur-Mer et Calais : financé à hauteur de 50% par le FEDER.
- Lutte contre l'illettrisme, villes d'Avesnes et Douai : financé à hauteur de 50 %, soit 87 137 €, par le FSE.
- Soutien des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : le FSE a soutenu: le Val de Sambre (531 566 €), l'Avesnois (200 000 €), Fourmies-Trélon (250 000 €), le Douaisis (515 172 €), la Porte du Hainaut (501 000 €) et la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (800 000 €).

Pays de la Loire

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Pays de la Loire
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
6, quai Ceineray
44035 Nantes
Tél. : 02 40 08 64 01

Exemples de réalisations cofinancées

- Projet de construction d'un centre de recherche industrielle, Loire-Atlantique: financé à hauteur de 35 %, soit 8 000 000 €, par le FEDER.
- Mise en place d'un système internet de covoiturage : financé à hauteur de 25 %, soit 12 825 €, par le FEDER.
- Mise en place d'un centre de ressources, d'emploi et de compétences, Maine-et-Loire, 2008-2009 : financé à hauteur de 45 %, soit 45 000 €, par le FSE.
- Création d'un service de gardiennage à cheval en zone humide, pour satisfaire à la fois les éleveurs inquiets du sort de leurs troupeaux et les communes, en allégeant leurs tâches dans la maintenance du matériel et l'entretien des pâturages collectifs. Le projet a coûté 45 603 €, dont un financement européen de 47 %.
- Réalisation d'une salle de sport couverte orientée «sport et handicap», dans la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise : un coût de 1 538 098 € dont 31 % financés par l'Europe.
- Conversion de terres en agriculture biologique, Boce, Maine-et-Loire: financé à hauteur de 55 %, soit 6 435 €, par le FEADER.
- Achat d'une machine automatique de sciage et fendage de bois de chauffage : financé à hauteur de 10 %, soit 15 000 €, par le FEADER.

Picardie

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Picardie

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales et européennes

6 rue Debray

80020 Amiens

Tél. : 03 22 33 84 11

Exemples de réalisations cofinancées

- Réalisation de travaux de prévention et de remise en état de la Somme canalisée, suite aux inondations de la vallée de la Somme au printemps 2001, coutant 3 672 283 €, dont 32 % de financements européens.
- Réalisation de travaux de protection du front de mer, à commencer par l'implantation d'un talus amortisseur de vagues et la rénovation des épis en enrochement dans les zones sensibles de la plage, après les tempêtes récurrentes de 1990, 1991 et 1992, par les communes voisines du Tréport et de Mers-les-Bains: un financement européen de 39 % pour un coût total de 3 102 000 €.
- Aménagement agro-environnemental et hydraulique des bassins versants et animation en vue de limiter l'érosion des sols et le ruissellement, dans le département de la Somme : financé à hauteur de 22 %, soit 120000 €, par le FEDER.
- Développement d'une unité de R&D orientée vers la validation expérimentale de solutions.
- Accompagnement de 15 PMI pour la mise en place d'une cellule de veille économique efficace, département de la Somme : financé à hauteur de 40 %, soit 23 000 €, par le FSE.

Poitou-Charentes

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Poitou-Charentes
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Place Aristide Briand
86021 Poitiers
Tél. : 05 49 55 70 00

Exemples de réalisations cofinancées

- Création d'une centrale photovoltaïque connectée au réseau, Segonzac, Charente : financé à hauteur de 60 000 €, soit 35 %, par le FEDER.
- Création d'un pôle touristique autour de la réhabilitation d'un patrimoine rural abandonné près d'Angoulême, avec des équipements, une salle polyvalente et un terrain multisports à la disposition exclusive des résidents du hameau : 2 189 515 € dont 25 % de crédits européens.
- Réhabilitation de l'asinerie de Dampierre, quand la race «Baudet du Poitou», élément du patrimoine régional local, avait quasiment disparu au début des années 80 : 827 020 € dont 30% de financements européens.
- Structure de l'outil de relance et de modernisation du marché aux bestiaux de Parthenay, Deux-Sèvres : financé à hauteur de 39 %, soit 24 810 €, par le FEDER.
- Pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion, Saintes, Charente-Maritime : financé à hauteur de 30 %, soit 15 234 €, par le FSE.
- Transmission et reprise des Très Petites Entreprises artisanales : financé à hauteur de 50 %, soit 29 388 €, par le FSE.
- Gestion de la ressource en eau à la ferme: financé à hauteur de 32 %, soit 9 308 €, par le FEADER.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Boulevard Paul Peytral
13282 Marseille
Tél. : 04 91 15 60 20

Exemples de réalisations cofinancées

- Mise en œuvre de stratégies d'économie d'eau à la source, Alpes-de-Haute-Provence: financé à hauteur de 30 %, soit 20 088 €, par le FEDER.
- Soutien aux entreprises artisanales du secteur agroalimentaire des Hautes-Alpes dans le domaine de la qualité: financé à hauteur de 45 %, soit 31 500 €, par le FEDER.
- Renforcement de l'accès aux financements européens pour les porteurs de petits projets: financé à hauteur de 50 %, soit 575 000 €, par le FSE.
- Création d'un service d'aide à la mobilité pour le public jeune en parcours d'insertion professionnelle : financé à hauteur de 50 %, soit 38 000 €, par le FSE.

Rhône-Alpes

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Rhône-Alpes

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales

31, rue Mazenod

69426 Lyon

Tél. : 04 72 61 63 07

Exemples de réalisations cofinancées

- Création d'un réseau internet et intranet pour les offices de tourisme des Pays du Forez, Loire : financé à hauteur de 50 %, soit 43 367 €, par le FEDER.

- Fabrication de skis en bio-matériaux, Isère : financé intégralement, soit 158 312 €, par le FEDER.

- Soutien à la création et au développement d'entreprises par les femmes: financé à hauteur de 40 %, soit 10 900 €, par le FSE.

- Raccordement au Haut Débit du village de Saint-Julien-en-Quint (142 habitants permanents, 300 l'été) dans le Vercors ; 17 206 € dont 25 % de financements européens.

Outre-mer

À qui s'adresser ?

Préfecture de région Guadeloupe

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Impasse Majoute
97100 Basse-Terre
Tél. : 05 90 99 75 75

Préfecture de région Guyane

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Rue Friedmond
97307 Cayenne
Tél. : 05 94 39 46 70

Préfecture de région Réunion

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
Place du Barachois
97405 Saint-Denis
Tél. : 02 62 40 77 02

Préfecture de région Martinique

SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales
80, rue Victor Sévère
97262 Fort-de-France
Tél. : 05 96 39 49 60

Exemples de réalisations cofinancées

● En Guadeloupe :

- Création d'une plate-forme d'échange de données informatisées, portuaires et douanières à la Guadeloupe ; 2001-2005 pour un coût total de coût total : 1 090 920,28 € dont une contribution de l'Europe de 46 %.

- Mise en place d'un projet de lutte contre le chômage des jeunes et des femmes : Le projet s'étend sur 11 entités communales, couvrant une population de 94 000 habitants, soit 17,6 % de la population totale de la Guadeloupe ; l'objectif est de permettre à la zone considérée de retrouver un dynamisme économique par le développement des activités.

- Soutien à « Basket entreprise - entreprendre au Lycée », pour promouvoir l'envie d'entreprendre par la création et la gestion d'une entreprise, démystifier l'acte de création d'entreprise, développer des compétences et des comportements aptes à faciliter l'insertion professionnelle.

- Soutien à « Initiatelles, l'esprit d'entreprendre au féminin »: face à un taux de chômage de 34 % chez les Guadeloupéennes, l'objectif est de créer une économie basée sur la culture locale, garante de la protection de l'environnement et du patrimoine, avec un porteur de projet qui est une femme.

• **En Guyane :**

- Alimentation en eau potable d'une population enclavée de la forêt amazonienne, avec un financement européen à hauteur de 50% pour un coût total de 2 090 000 €.

• **À La Réunion :**

- Aide au développement artisanal et commercial des zones défavorisées de la Réunion, pour favoriser le développement économique de la zone des Hauts et ainsi réduire les déséquilibres entre les Hauts et les Bas de l'île. Les aides européennes représentent 60 % des 3 200 000 € engagés.

- Soutien à la création d'entreprises en offrant chaque année à 600-700 bénéficiaires, âgés de 36-40 ans, un tutorat aux techniques de gestion, l'accès à un réseau de partenaires et une expertise.

• **En Martinique :**

- Création d'une maternité de référence en Martinique ; cofinancée par l'Europe à hauteur de 39 % pour un coût total de 55 735 000 €.

- Création d'une chaîne logistique de froid permettant de développer de nouvelles activités avec un outil assurant la conservation, la transformation et la livraison de produits à température contrôlée. La participation de l'Europe a été de 78,1 % pour un coût total de 6 133 000 €.

ANNEXE :

AUTRES PROGRAMMES EUROPEENS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A côté de la politique de cohésion et de la politique de développement rural, l'Union européenne s'est dotée de programmes à visée spécifique, dont certains sont susceptibles d'intéresser les collectivités locales.

Il faut souligner que ces programmes sont complètement distincts de la politique de cohésion et n'obéissent pas aux mêmes règles. Ils sont gérés à l'échelon européen sous forme d'« appels à propositions ». De plus, leurs moyens financiers sont généralement limités.

• Le programme « *Citoyenneté 2007-2013* », doté de 215 millions pour la période, soutient quatre types d'actions :

– « *des citoyens actifs pour l'Europe* » soutient des actions de jumelage de villes et autres projets qui permettent la participation active des citoyens.

– « *une société civile active en Europe* » est destinée aux organisations de la société civile qui bénéficieront soit d'une subvention de fonctionnement, soit d'un soutien en faveur de projets.

– « *tous ensemble pour l'Europe* » soutient des événements, études et instruments d'information.

– « *une mémoire européenne active* » soutient des projets qui visent à protéger les principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations et commémorations des victimes du nazisme et du stalinisme.

Des renseignements sur ce programme sont disponibles à l'adresse suivante : http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/about_citizenship_fr.php

• Le programme « *Éducation et formation tout au long de la vie* », doté de près de 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013, comprend également plusieurs actions :

– *Comenius*, pour l'enseignement scolaire ;

– *Erasmus*, pour l'enseignement supérieur ;

– *Leonardo Da Vinci*, pour l'enseignement et la formation professionnels ;

– *Grundtvig*, pour l'éducation des adultes ;

– le *programme Transversal*, qui s'intéresse à la coopération et l'innovation dans les politiques d'éducation et de formation, à l'enseignement et l'apprentissage des langues, aux TIC, à la valorisation des résultats ;

– le *programme Jean Monnet*, qui concerne les activités d'enseignement, de recherche et de réflexion sur l'intégration européenne ;

– le *dispositif Europass*, qui permet à chaque individu de recenser et mettre en valeur les différentes compétences acquises au cours de son parcours d'apprentissage ;

– le *programme Erasmus Mundus*, qui favorise la coopération Union européenne-pays tiers dans l'enseignement supérieur ;

– le *programme Tempus*, qui est un autre programme de coopération internationale visant spécifiquement la modernisation des universités et le renforcement des capacités institutionnelles et administratives des établissements de l'enseignement supérieur.

Des informations sont disponibles aux adresses suivantes :

<http://www.europe-education-formation.fr>

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

● Le programme « *Jeunesse en Action* » (PEJA) est un programme européen d'éducation non formelle. Il dispose d'un budget de 885 millions d'euros pour 2007-2013. Il s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participants. Aucune condition de diplôme ou de formation n'est exigée. Ses objectifs sont :

- de promouvoir la citoyenneté européenne,
- d'encourager les jeunes à la vie démocratique,
- d'agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle,
- de développer les mesures de soutien aux activités des jeunes,
- d'acquérir de nouvelles compétences...

Il comprend **cinq actions**, qui sont gérées en France par l'Agence française du Programme européen Jeunesse en Action (AFPEJA) :

Action 1 : Jeunesse pour l'Europe pour les 13-30 ans

Pour développer la citoyenneté et la compréhension mutuelle des jeunes

- Échange de Jeunes (de 6 à 21 jours) pour les 13-25 ans.
- Initiatives de Jeunes (de 3 à 18 mois) pour les 18-30 ans (possibilité d'extension au 15-17 ans).
- Projets « Jeunesse pour la Démocratie » (de 6 à 18 mois) pour les 13-30 ans.

Ces rencontres permettent d'établir un premier contact collectif avec la réalité européenne et d'intensifier la participation active des jeunes à la vie de leur communauté.

Action 2 : Service volontaire européen pour les 18-30 ans (possibilité d'extension au 16-17 ans).

Pour se mettre au service d'un projet d'intérêt général dans une organisation d'un autre pays

Le SVE offre aux jeunes l'opportunité de partir 2 à 12 mois (à partir de 2 semaines pour les jeunes avec moins d'opportunités), en tant que volontaires pour collaborer à des projets qui bénéficient à la collectivité d'accueil.

Action 3 : Jeunesse dans le monde pour les 13-25 ans.

Pour promouvoir les échanges et la coopération avec d'autres régions du monde

Cette action permet de soutenir les échanges de jeunes et les projets de formation et de mise en réseau dans le domaine de la jeunesse dans les pays voisins et partenaires de l'Europe.

Action 4 : Soutien aux acteurs de jeunesse.

Pour partager des compétences et des bonnes pratiques afin de les transférer au niveau européen, régional ou local

Il s'agit de contribuer à la formation et à la mise en réseau des personnes actives dans le domaine de la jeunesse et des organisations de jeunesse.

Action 5 : Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse.

Pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'organisation de débats par les jeunes

Il s'agit de soutenir des rencontres de jeunes (15-30 ans) et de responsables de politiques de la jeunesse.

Des informations sont disponibles aux adresses suivantes :

http://www.injep.fr/rubrique.php3?id_rubrique=22

http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_fr.php

• Le programme « **LIFE** + », doté de 2,14 milliards d'euros pour 2007-2013, cofinance des actions sur trois thèmes :

Nature et biodiversité :

– Actions contribuant à la mise en œuvre de la politique et du droit communautaires en matière de nature et de biodiversité – notamment les directives dites « Oiseaux » et « Habitats naturels, faune et flore sauvages », y compris aux niveaux local et régional – et soutenant la poursuite du développement du Réseau Natura 2000.

– Actions contribuant à la consolidation de la base de connaissances pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et du droit communautaires en matière de nature et de biodiversité.

– Actions soutenant la conception et la mise en œuvre d'approches et d'instruments en matière de suivi et d'évaluation de la nature et de la biodiversité.

Politique et gouvernance en matière environnementale :

– Actions contribuant à l'élaboration et à la démonstration d'approches, de technologies, de méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques.

– Actions contribuant à la consolidation de la base de connaissance.

– Actions facilitant la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'environnement, en mettant tout particulièrement l'accent sur la mise en œuvre aux niveaux local et régional.

– Actions fournissant un soutien pour une meilleure gouvernance.

Information et communication sur l'environnement :

– Actions d'information et de sensibilisation du public.

Des informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/environnement/life/funding/lifeplus.htm>

Le point de contact national est :

[http://ec.europa.eu/environnement/lifeplusfrance@durable.gouv.fr](mailto:lifeplusfrance@ durable.gouv.fr)

• Le programme « *Culture* » dispose d'un budget de 400 millions d'euros pour 2007-2013 : il a trois objectifs principaux : favoriser la mobilité transfrontalière des personnes travaillant dans le domaine de la culture ; encourager la circulation transnationale des productions culturelles et artistiques ; promouvoir le dialogue interculturel. Pour atteindre ces objectifs, le programme soutient trois volets d'activités : les actions culturelles, les organismes culturels européens et les activités d'analyse et de diffusion.

Des informations sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411_fr.htm